



Administration générale de l'Enseignement
Conseil général de l'Enseignement de Promotion sociale

LISTE DES ENSEMBLES DE COMPETENCES

BACHELIER ASSISTANT SOCIAL

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

Approuvé le 13/11/2015

1. FONDEMENT LÉGAL DE LA DEMANDE DE CORRESPONDANCE

Conformément à l'article 121§4 du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, les établissements relevant de l'enseignement de promotion sociale organisent les sections d'enseignement supérieur conformément aux dossiers pédagogiques approuvés par avis conforme par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale et reconnus comme correspondants ou équivalents au sens de l'article 75 du décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale.

*Le décret du 16 avril 1991, en son article 75, stipule en effet que **l'enseignement de promotion sociale délivre un titre correspondant à celui de l'enseignement de plein exercice lorsque ce titre sanctionne des ensembles de compétences et d'acquis d'apprentissage établis conformément (...) aux profils de compétences élaborés par l'ARES.***

Pour l'enseignement supérieur, le Gouvernement déclare correspondants les ensembles de compétences prévus à l'alinéa 1^{er} au terme de la procédure visée à l'article 121, alinéa 4, du décret du 7 novembre 2013.

L'article 79 §2 1° du décret du 16 avril 1991 précise de plus que pour les sections de l'enseignement supérieur de promotion sociale, le dossier pédagogique est soumis à l'avis de la chambre thématique visée à l'article 37 du décret du 7 novembre 2013 précité. Cet avis est transmis par l'«ARES» à l'approbation du Gouvernement.

Ainsi, en cas de demande de correspondance du titre délivré par l'Enseignement de promotion sociale à celui délivré dans l'enseignement des Hautes Ecoles, l'article 121 §4 du décret du 07 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études prévoit que *les chambres thématiques visées à l'article 37, chacune pour les niveaux et les domaines qui les concernent remettent un avis motivé sur la correspondance ou l'équivalence de niveau des dossiers pédagogiques approuvés par le Conseil général de l'enseignement de promotion sociale. L'avis des chambres est transmis par l'ARES au Gouvernement pour approbation.*

En vue de solliciter cet avis, le Conseil général établit la liste de l'ensemble des compétences, selon les principes établis au point 3 du présent document. Cette liste est le document de référence dans le processus de consultation de la chambre thématique.

En outre, l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 1994 relatif aux titres délivrés par l'enseignement supérieur de type court de promotion sociale de régime 1, stipule en son article 5 que :

« Un titre correspondant à un diplôme de bachelier délivré par l'enseignement supérieur de type court est délivré à l'étudiant qui termine avec fruit une section dont le dossier pédagogique a été approuvé par le Gouvernement et lorsque la procédure prévue à l'article 75 du décret aboutit à ce que le Gouvernement déclare que ce titre sanctionne un ensemble de compétences équivalent à l'ensemble des compétences sanctionné par un des diplômes de bachelier délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ».

2. PRÉSENTATION DES DOSSIERS PÉDAGOGIQUES DE SECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE PROMOTION SOCIALE

2.1. QUEL EST LE CONTENU DES DOSSIERS PÉDAGOGIQUES DE CHAQUE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVE D'UNE SECTION ?

L'Enseignement de promotion sociale est organisé en « unités d'enseignement » capitalisables pour l'obtention du titre visé par une « section ».

A. Le contenu de chaque « *unité d'enseignement* », constituée d'une ou plusieurs activités d'enseignement (ou cours) formant un ensemble cohérent est défini dans un dossier pédagogique. Chaque dossier pédagogique d'une unité d'enseignement comprend, en vertu de l'article 79, § 2, du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale :

- **l'horaire** de référence minimum de l'unité d'enseignement, à savoir l'intitulé des cours et les volumes exprimés en terme de périodes de 50 minutes (cours théoriques, cours pratiques, laboratoires,...) ainsi que la part d'autonomie de l'unité;
- **les acquis d'apprentissage** à maîtriser à l'issue de l'unité d'enseignement :
 - toutes les compétences que l'étudiant doit démontrer pour atteindre le seuil de réussite et obtenir l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement ;
 - cette rubrique décrit aussi un degré de maîtrise c'est-à-dire des critères à prendre en compte pour donner une cote supérieure à 50 %.
- **les finalités générales** :
 - concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
 - répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
- **les finalités particulières** : elles sont spécifiques à l'unité d'enseignement ;
- **les capacités préalables requises** pour l'admission à l'unité d'enseignement : les capacités que le futur étudiant doit maîtriser pour être admis dans l'unité d'enseignement ; le contrôle de cette maîtrise est effectué sur base d'un test s'il ne possède pas le titre mentionné dans le dossier comme titre pouvant en tenir lieu. Tout autre titre peut être pris en considération par le Conseil des études de l'établissement s'il recouvre les mêmes capacités.

Le CESS est dans le cas précis de la section concernée requis pour l'admission dans les unités d'enseignement.

- **le programme minimum**, exprimé en termes d'objectifs suffisamment détaillés du ou des cours composant l'unité d'enseignement : Ce programme est établi de manière telle qu'en fin d'unité d'enseignement, les étudiants maîtrisent les acquis d'apprentissage de l'unité ;

Pour chaque cours, les capacités que l'étudiant doit mettre en œuvre pendant la formation : elles déterminent les activités d'apprentissage, soit les capacités intermédiaires.

- **le profil du (des) chargé (s) de cours** :
 - soit un enseignant ;
 - soit un expert dans les spécialités visées : en ce cas, le profil de l'expert doit être décrit.

B. Quel est le contenu du dossier pédagogique d'une section ?

Une section est constituée d'une ou plusieurs « *unités d'enseignement* ».

Une section permet de délivrer un titre d'études : dans ce cas précis pour l'enseignement supérieur de type court, un grade académique de « Bachelier Assistant social »

Le dossier pédagogique d'une section est un document qui précise :

- la liste des unités d'enseignement qui la constitue et le nombre de crédits associé à chaque unité,
- les finalités particulières de la section,
- l'articulation des unités d'enseignement entre elles, c'est-à-dire les modalités de capitalisation et les liaisons entre elles (en matière de pré-requis),
- le titre délivré.

Si une section est constituée de plus de deux unités d'enseignement, alors une unité d'enseignement " épreuve intégrée " doit être organisée.

L'unité d'enseignement « épreuve intégrée » prépare l'étudiant à l'épreuve intégrée (réalisation d'un travail de fin d'études et présentation du travail de fin d'études devant un jury composé notamment de personnes étrangères à l'établissement) : au cours de l'épreuve, l'étudiant doit prouver qu'il est capable d'intégrer les savoirs, aptitudes et compétences directement liés aux acquis d'apprentissage des unités déterminantes de la section et en référence au profil professionnel.

Les résultats obtenus au terme de l'évaluation des acquis d'apprentissage des unités déterminantes d'une section et de l'unité « épreuve intégrée » participent au pourcentage final du diplôme : l'épreuve intégrée intervient pour 1/3 et les unités d'enseignement déterminantes pour 2/3. L'étudiant qui possède les attestations de réussite de toutes les unités d'enseignement constitutives de la section et qui obtient au moins 50% au pourcentage final est diplômé et obtient le titre visé par la section.

2.2. QUELLES SONT LES ÉTAPES PRÉALABLES À L'ÉLABORATION D'UN DOSSIER PÉDAGOGIQUE DE SECTION DANS L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ?

Le Conseil général de l'Enseignement de promotion sociale doit préalablement fixer et approuver le profil professionnel lié à la section.

Des groupes de travail du Conseil général élaborent les profils ou examinent ceux qui sont proposés par les réseaux d'enseignement : ces groupes dits « sectoriels » réunissent des membres du Conseil général qui font appel à des experts issus du monde socio-économique.

Le profil professionnel élaboré par le Conseil général vise un niveau d'embauche à la sortie des études et non la description d'un travailleur expérimenté. Il comprend le champ d'activités, les tâches et les débouchés du professionnel. En outre, il peut comporter le référentiel des compétences approuvé par l'ARES.

Une fois le profil professionnel approuvé par le Conseil général, celui-ci réalise les dossiers pédagogiques de la section concernée dont le contenu sera commun à tous les réseaux d'enseignement :

- il confie à un groupe de travail dont la présidence est assumée par un de ses membres, la réalisation du dit dossier pédagogique;
- il détermine les missions de ce groupe de travail : celui-ci peut se voir confier la mission d'élaborer une filière de formation (plusieurs sections) ou un seul dossier pédagogique ;
- il approuve la composition du groupe de travail :
 - l'inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection de l'Enseignement de promotion sociale désigne le(s) membre(s) du corps d'inspection ayant en charge le domaine de formation visé ;
 - la représentativité des Fédérations de Pouvoirs organisateurs est équilibrée ;
 - des experts extérieurs participent aux travaux d'une manière permanente ou ponctuelle ;
- il s'informe régulièrement, lors de sa réunion mensuelle, de l'évolution du dossier en se fondant sur un rapport intermédiaire par les membres du Conseil participant au groupe de travail et il donne son avis, prend des décisions que le groupe de travail doit mettre en œuvre.

3. LES PRINCIPES DE CONSTRUCTION DE LA LISTE DES ENSEMBLES DE COMPETENCES CORRESPONDANTS

La liste des ensembles de compétences correspondants élaborée par le Conseil général est le résultat d'une analyse critique du contenu des dossiers pédagogiques des différentes unités d'enseignement constitutives de la section au regard du profil professionnel de la section.

Il est nécessaire d'analyser le profil professionnel visé par le dossier pédagogique, c'est-à-dire catégoriser les différentes activités qui y sont décrites en tenant compte des principales fonctions du métier ; cette étape d'analyse est d'ailleurs préalable à la construction du dossier pédagogique.

Partant du principe fondamental qu'une section est un ensemble cohérent d'unités d'enseignement, que chacune d'entre elles est elle-même un ensemble cohérent d'activités d'enseignement, alors tous les acquis d'apprentissage de toutes les unités d'enseignement doivent former un ensemble de compétences cohérent et approprié au profil professionnel visé.

La liste de compétences de la section «Bachelier Assistant social » est structurée comme suit :

1. présentation générale du champ d'activité décrit dans le profil professionnel confronté aux acquis d'apprentissage de l'unité épreuve intégrée «Bachelier Assistant social ».

2. comparaison du référentiel de compétences défini par les HE (18/11/2010) et le profil professionnel de l'EPS (19/12/2013).
3. présentation analytique des tâches et fonctions attendues dans le profil confrontées aux acquis d'apprentissage évalués dans chaque unité d'enseignement de la section. Les compétences du référentiel précité pourront également être intégrées dans la présentation analytique.

Pourquoi la liste de compétences ne présente-t-elle pas les différentes activités d'apprentissage développées dans le programme de chaque unité d'enseignement ?

L'enseignement de promotion sociale est un enseignement organisé en unités d'enseignement capitalisables et dans l'esprit du décret, la chambre thématique doit rendre son avis sur des « ensembles de compétences correspondants » et non sur une analyse terme à terme des contenus de programme. Mais à toutes fins utiles, la liste de compétences est présentée aux différentes instances, accompagnée du dossier pédagogique complet (UE et section) avec le contenu programme.

A. Compétences à démontrer en fin de formation

<p style="text-align: center;">TEXTE INTRODUCTIF DU REFERENTIEL DE COMPETENCES</p>	<p style="text-align: center;">ACQUIS D'APPRENTISSAGE DE L'EPREUVE INTEGREE DE L'EPS</p>
<p>CHAMP D'ACTIVITE</p> <p>Le bachelier assistant social est un professionnel du service social et de l'action sociale. Son titre est protégé par la loi du 12/6/1945 (M.B. du 21/07/1945). Il agit au bénéfice des personnes, familles, groupes ou collectivités rencontrant des difficultés sociales, juridiques, matérielles ou médicales. Il intervient auprès de personnes fragilisées, défavorisées, marginalisées ou en voie de le devenir dans une perspective de prévention ou de remédiation. Il s'adresse à des personnes de tous âges, de tous milieux et de toutes conditions en respectant les principes énoncés dans la déclaration des droits de l'homme et des droits de l'enfant.</p> <p>Il développe une pratique professionnelle multidisciplinaire lui permettant de prendre en compte les différentes dimensions qui peuvent intervenir dans la situation des bénéficiaires.</p> <p>Ses objectifs sont centrés sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ l'acquisition ou le renforcement de l'autonomie des personnes, familles ou groupes, afin qu'elles s'insèrent dans la société, se prennent en charge de manière responsable ou utilisent mieux leur potentiel en y intégrant les ressources de la société, ◆ le soutien aux collectivités, contribuant au développement d'une société propice à l'épanouissement humain. Acteur de changement, il s'attache à améliorer le fonctionnement du système en luttant contre les inégalités sociales. <p>A ce titre, il doit promouvoir la justice sociale, le changement social,</p>	<p>Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant, prouvera qu'il est capable :</p> <p><i>au travers d'un travail écrit, en lien avec une ou plusieurs situations de travail social, dont le sujet a été avalisé par le chargé de cours, en respectant la déontologie professionnelle, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, conformément aux consignes données,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'effectuer une recherche documentaire sur la problématique choisie ; ◆ de proposer et de justifier des pistes d'intervention en lien avec les apports théoriques et méthodologiques acquis et, s'il échoit, avec ses recherches personnelles ; ◆ de présenter une approche intégrée des compétences de l'assistant social : <ul style="list-style-type: none"> - l'établissement d'une communication professionnelle ; - l'interaction avec le milieu professionnel, - l'inscription de la pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable, - l'analyse des contextes sociétaux et la compréhension des enjeux, - l'analyse des situations sociales des personnes, des groupes, des communautés,

la citoyenneté, la résolution des problèmes dans un contexte de relations humaines, l'information, la défense et la promotion des droits, l'émancipation des personnes et des collectivités, les capacités et les ressources propres des personnes et des collectivités afin d'améliorer leur bien-être.

Il travaille dans le secteur public ou privé, au sein d'associations ou d'entreprises, le plus souvent dans des équipes pluridisciplinaires, en collaboration avec des partenaires extérieurs (organismes sociaux, ministères...) et en réseaux. Il peut intervenir dans le cadre de procédures judiciaires.

Il s'informe des ressources présentes dans l'environnement de travail et coordonne des projets collectifs en réponse à des besoins sociaux locaux.

Pour remplir ses missions, il actualise sa connaissance des législations en vigueur. Par une démarche réflexive et le suivi de formations continues, il enrichit ses compétences et sa pratique professionnelle.

Il assure la gestion administrative des dossiers dont il a la charge.

Professionnel de l'action collective et de l'aide individuelle, il fait de la relation humaine et de l'analyse stratégique ses outils privilégiés et participe à des actions de prévention, de lutte contre les exclusions et à des projets de développement.

Il met en évidence les problèmes que pose le fonctionnement de la société en plaçant l'Homme au centre de ses préoccupations. Il fait émerger les enjeux sociétaux et oriente les politiques sociales. Il interpelle les différents acteurs des politiques sociales et participe à l'élaboration de propositions, de pratiques innovantes et de changement.

Il se réfère aux principes déontologiques propres à sa profession.

- l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation avec les personnes, les groupes, les communautés d'un processus d'intervention sociale,
 - le développement et la gestion des relations professionnelles avec les personnes, les groupes, les communautés,
 - le soutien et la promotion du changement social et de l'innovation,
- ◆ de développer une réflexion critique sur l'apport de son travail et sur son identité professionnelle ;
 - ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

B. Comparaison du référentiel de compétences des HE avec le profil professionnel EPS

HE	EPS
<p>L'assistant social est un acteur professionnel du service social et de l'action sociale.</p> <p>A ce titre, il doit promouvoir la justice sociale, le changement social, la citoyenneté, la résolution des problèmes dans un contexte de relations humaines, l'information, la défense et la promotion des droits, l'émancipation des personnes et des collectivités, les capacités et les ressources propres des personnes et des collectivités afin d'améliorer leur bien-être.</p>	<p>Le bachelier assistant social est un professionnel du service social et de l'action sociale.</p> <p>A ce titre, il doit promouvoir la justice sociale, le changement social, la citoyenneté, la résolution des problèmes dans un contexte de relations humaines, l'information, la défense et la promotion des droits, l'émancipation des personnes et des collectivités, les capacités et les ressources propres des personnes et des collectivités afin d'améliorer leur bien-être.</p>
<p>Il travaille dans des organismes publics ou privés. Il investit aussi ses compétences professionnelles dans des mouvements d'action sociale et d'initiatives citoyennes.</p>	<p>Il travaille dans le secteur public ou privé, au sein d'associations ou d'entreprises, le plus souvent dans des équipes pluridisciplinaires, en collaboration avec des partenaires extérieurs (organismes sociaux, ministères...) et en réseaux. Il peut intervenir dans le cadre de procédures judiciaires.</p> <p>Il s'informe des ressources présentes dans l'environnement de travail et coordonne des projets collectifs en réponse à des besoins sociaux locaux.</p>
<p>Il fonde son action sur un système de valeurs qui garantit les principes tels qu'énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'Homme et interagit dans des contextes en mutations constantes.</p> <p>Professionnel de l'action collective et de l'aide individuelle, il fait de la relation humaine et de l'analyse stratégique ses outils privilégiés et participe à des actions de prévention, de lutte contre les exclusions et à des projets de développement.</p> <p>Il met en évidence les problèmes que pose le fonctionnement de la société en plaçant l'Homme au centre de ses préoccupations. Il fait émerger les enjeux sociétaux et oriente les politiques sociales. Il interpelle les différents acteurs des politiques sociales et participe à l'élaboration de propositions, de pratiques innovantes et de changement.</p>	<p>Il s'adresse à des personnes de tous âges, de tous milieux et de toutes conditions en respectant les principes énoncés dans la déclaration des droits de l'Homme et des droits de l'enfant.</p> <p>Professionnel de l'action collective et de l'aide individuelle, il fait de la relation humaine et de l'analyse stratégique ses outils privilégiés et participe à des actions de prévention, de lutte contre les exclusions et à des projets de développement.</p> <p>Il met en évidence les problèmes que pose le fonctionnement de la société en plaçant l'Homme au centre de ses préoccupations. Il fait émerger les enjeux sociétaux et oriente les politiques sociales. Il interpelle les différents acteurs des politiques sociales et participe à l'élaboration de propositions, de pratiques innovantes et de changement.</p>
<p>Il se réfère aux principes déontologiques propres à sa profession.</p>	<p>Il se réfère aux principes déontologiques propres à sa profession.</p>

Référentiel de compétences – CGHE 18/11/2010	Profil professionnel approuvé par le CG 19/12/2013
<p>ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services • Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques • Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés • Adopter le langage professionnel du secteur • Rédiger, synthétiser et argumenter 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ une fonction de communication professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> ◆ adopter le langage professionnel du secteur ; ◆ rédiger, synthétiser et argumenter des écrits professionnels ; ◆ utiliser des techniques d’animation et de conduite de réunions. ◆ une fonction d’information et de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ◆ informer des législations en vigueur, des ressources disponibles et des droits des personnes ; ◆ donner accès à des informations, des contacts pour répondre aux demandes des bénéficiaires ; ◆ utiliser des techniques de communication professionnelle adaptées aux bénéficiaires et aux services ;
<p>INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies • Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux • Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l’agir ensemble • Se positionner au sein d’une équipe dans le respect du secret professionnel 	<p>Dans le respect de la personne, des règles déontologiques et de la législation en vigueur, il développe une pratique professionnelle multidisciplinaire lui permettant de prendre en compte les différentes dimensions qui peuvent intervenir dans la situation des bénéficiaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ une fonction de reliance : <ul style="list-style-type: none"> ◆ privilégier l’élaboration de réseaux relationnels solidaires susceptibles de faire évoluer favorablement les projets individuels et/ou collectifs ; ◆ faciliter le lien entre les différents acteurs rencontrés; ◆ une fonction citoyenne : <ul style="list-style-type: none"> ◆ participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;

<p>INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construire son identité professionnelle • Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement • Exercer un jugement professionnel. • Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables • Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ une fonction citoyenne : <ul style="list-style-type: none"> ◆ situer son action par rapport au système politique, économique, social et culturel ; ◆ interpellier les pouvoirs subsidiants, lutter contre des situations d'injustice ou de non droit ; ◆ participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ; ◆ mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes ; ◆ ouvrir des pistes de réflexion en tant qu'acteur de changement ; ◆ interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement ; <p>Pour remplir ses missions, il actualise sa connaissance des législations en vigueur. Par une démarche réflexive et le suivi de formations continues, il enrichit ses compétences et sa pratique professionnelle.</p>
<p>IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution • Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs • Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension • Construire un regard critique 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ une fonction d'action sociale et culturelle : <ul style="list-style-type: none"> ◆ identifier et clarifier les besoins sociaux et culturels des bénéficiaires en vue de leur émancipation; ◆ décoder les valeurs sociétales dominantes et les courants de pensée en présence afin de situer, voire d'ajuster son intervention par rapport à ceux-ci ; ◆ organiser ses interventions sur base de la connaissance des réalités sociales, culturelles et de leur évolution par la mise en œuvre de méthodes, de techniques et d'outils les plus appropriés ; <p><i>Dans plusieurs UE (méthodologie, stage ...), la construction du regard critique est présente tant dans la partie contenu que dans les acquis d'apprentissage et le degré de maîtrise.</i></p>

<p>IDENTIFIER ET ANALYSER LES SITUATIONS SOCIALES DES PERSONNES, DES GROUPES ET DES COMMUNAUTÉS.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés. • Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés. • Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s’inscrivent. • Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d’élaborer un processus d’intervention. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ une fonction d’aide sociale : <ul style="list-style-type: none"> ◆ identifier et analyser les demandes, les besoins, les attentes et les difficultés des bénéficiaires dans une approche globale ; ◆ proposer, aux bénéficiaires inscrits dans un processus de changement, un projet d’action qui tient compte des ressources personnelles, familiales, économiques, sociales et culturelles ; ◆ une fonction de reliance : <ul style="list-style-type: none"> ◆ faciliter l’insertion ou la réinsertion des bénéficiaires dans des réseaux de solidarité ou dans le secteur socio-économique ;
<p>ELABORER, METTRE EN OEUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D’INTERVENTION SOCIALE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social • Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d’intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées • Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d’intervention sociale • Favoriser et soutenir l’autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés • Evaluer les méthodes, les pratiques, les actions entreprises, les résultats des actions et les effets du processus d’intervention • Clôturer l’intervention et la réorienter si nécessaire 	<p>Dans le respect de la personne, des règles déontologiques et de la législation en vigueur, l’assistant social assure une série de tâches au service des personnes, familles, groupes et collectivités, en lien avec les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ une fonction de médiation : <ul style="list-style-type: none"> ◆ favoriser et soutenir l’autonomie et la responsabilité des bénéficiaires afin qu’ils s’approprient les solutions et reprennent en main leur problématique ; ◆ une fonction d’aide sociale : <ul style="list-style-type: none"> ◆ effectuer des entretiens d’aide et des enquêtes sociales en privilégiant l’écoute, le dialogue et l’empathie ; ◆ accompagner les bénéficiaires dans diverses démarches socioprofessionnelles ; ◆ évaluer en équipe le résultat des actions menées ; ◆ une fonction de reliance : <ul style="list-style-type: none"> ◆ initier, créer ou articuler des dynamiques ou des projets de collaboration et d’éventuels partenariats en interface avec des professionnels, divers organismes ou réseaux, et des bénéficiaires; <p><i>Au sein des UE de méthodologie, l’aide et l’action sont à chaque fois réinterrogés au regard du (des) mandat(s) tant dans la partie contenu que dans les acquis d’apprentissage.</i></p>

<p>CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés • Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés • Acquérir et développer des habiletés relationnelles • Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ une fonction de reliance : <ul style="list-style-type: none"> ◆ susciter le désir et la capacité des bénéficiaires à reconstruire des liens qui correspondent à leurs choix ; ◆ une fonction d'aide sociale : <ul style="list-style-type: none"> ◆ mettre en place des projets qui favorisent l'émancipation sociale et culturelle des bénéficiaires ; ◆ une fonction de médiation : <ul style="list-style-type: none"> ◆ gérer les conflits afin de rétablir une relation et trouver un accord équilibré ◆ une fonction d'information et de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ◆ animer des groupes, notamment pour sensibiliser aux problématiques sociales ; ◆ une fonction d'action sociale et culturelle : <ul style="list-style-type: none"> ◆ évaluer les pratiques professionnelles et les résultats des actions entreprises et identifier les effets du processus d'intervention ; ◆ une fonction citoyenne : <ul style="list-style-type: none"> ◆ interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement ;
<p>SOUTENIR ET PROMOUVOIR LE CHANGEMENT SOCIAL ET L'INNOVATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers. • Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir. • Promouvoir la culture et la participation culturelle dans une perspective d'émancipation. • Développer la créativité. • Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ une fonction d'information et de prévention : <ul style="list-style-type: none"> ◆ informer des législations en vigueur, des ressources disponibles et des droits des personnes ; ◆ donner accès à des informations, des contacts pour répondre aux demandes des bénéficiaires ; ◆ participer à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation ; ◆ une fonction d'action sociale et culturelle : <ul style="list-style-type: none"> ◆ mettre en place des projets qui favorisent l'émancipation sociale et culturelle des bénéficiaires ; ◆ une fonction citoyenne : <ul style="list-style-type: none"> ◆ mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes ; ◆ ouvrir des pistes de réflexion en tant qu'acteur de changement ;

B. Compétences à maîtriser en cours et au terme de la formation

DECLINAISON DES COMPETENCES DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS AU REGARD DU PROFIL PROFESSIONNEL ET DES ACQUIS D'APPRENTISSAGE	
PROFIL PROFESSIONNEL DE L'EPS	ACQUIS D'APPRENTISSAGE DES U.E. DU DOSSIER PEDAGOGIQUE DE L'EPS
<p>Dans le respect de la personne, des règles déontologiques et de la législation en vigueur, le bachelier assistant social assure une série de tâches au service des personnes, familles, groupes et collectivités, en lien avec les fonctions suivantes :</p> <hr/> <p>♦ une fonction d'information et de prévention</p> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> ♦ informer des législations en vigueur, des ressources disponibles et des droits des personnes ; ♦ donner accès à des informations, des contacts pour répondre aux demandes des bénéficiaires ; ♦ animer des groupes, notamment pour sensibiliser aux problématiques sociales ; ♦ participer à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation ; ♦ utiliser des techniques de communication professionnelle adaptées aux bénéficiaires et aux services ; 	<p>UE Introduction au droit et aux institutions <i>à partir d'un document relatif au champ professionnel de l'assistant social portant sur des notions de droit et institutions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ de préciser les institutions politiques ou judiciaires identifiées ; ♦ de déterminer le cadre légal et le champ de compétences des acteurs concernés ; ♦ d'établir un lien entre les notions juridiques relevées et le champ d'application professionnel. <p>UE Droit <i>à partir d'un problème juridique concernant le droit civil, le droit pénal, le droit du travail ou de la sécurité sociale,</i> <i>en disposant de la documentation ad hoc,</i> <i>en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ de définir et d'illustrer différents concepts et notions relatifs au droit civil, pénal, du travail, de la sécurité sociale ; ♦ d'analyser et d'explicitier la situation juridique concernée ; ♦ de déterminer le champ et les limites de l'intervention professionnelle de l'assistant social.

UE Législations appliquées

*à partir d'un problème juridique concernant la législation du CPAS, la législation de la jeunesse ou une question spéciale de droit,
en disposant de la documentation ad hoc,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de définir et d'appliquer les législations relatives au droit du CPAS, de la jeunesse ou d'une question spéciale de droit ;
- ◆ d'analyser et d'expliciter la situation juridique concernée ;
- ◆ de déterminer le champ et les limites de l'intervention professionnelle de l'assistant social.

UE Méthodologie du service social

*à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ d'identifier et de décrire les principes de base de la méthodologie de l'intervention sociale et de la déontologie professionnelle ;
- ◆ d'identifier les enjeux, les aspects idéologiques et les valeurs en présence ;
- ◆ de décrire l'approche méthodologique présentée au regard de la demande, du mandat et du contexte institutionnel ;
- ◆ de rédiger un écrit professionnel adapté à la situation proposée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

UE Méthodologie transversale du TS

*à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de caractériser et d'analyser
 - le processus d'intervention sociale mis en œuvre,
 - la demande,
 - la méthodologie de gestion de conflits ou de résolution de problème(s) ;
- ◆ de proposer une communication adaptée à la situation proposée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

UE Méthodologie du TS de groupe

*à partir d'une situation issue du travail social de groupe,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de caractériser le groupe et son fonctionnement ;
- ◆ de présenter une analyse de la dynamique groupale ;
- ◆ d'évaluer les éléments méthodologiques mis en œuvre : animation et conduite de réunion ;
- ◆ de motiver une piste d'intervention en travail social de groupe ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer ses ressources dans l'animation ou la conduite de réunion proposée.

UE Méthodologie du TS communautaire

*à partir d'une situation issue de travail social communautaire ou d'action collective,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ d'identifier les mécanismes de travail communautaire ou d'action collective mobilisés ;
- ◆ de décrire les ressources et les caractéristiques du réseau professionnel ou des partenariats ;
- ◆ de caractériser et d'analyser le projet d'action ;
- ◆ d'évaluer l'adéquation des actions proposées ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur le processus mobilisé dans l'action sociale communautaire.

◆ une fonction de médiation

- ◆ gérer les conflits afin de rétablir une relation et trouver un accord équilibré pour les parties en présence ;
- ◆ favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des bénéficiaires afin qu'ils s'approprient les solutions et reprennent en main leur problématique ;

UE Questions spéciales appliquées

à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social relevant d'une thématique sociale actuelle et émergente, en respectant la déontologie professionnelle, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,

- ◆ de développer une analyse comprenant une compréhension du contexte sociétal et des enjeux en présence ;
- ◆ de relever les éléments d'engagement, de créativité et de participation des usagers dans une perspective d'émancipation sociale;
- ◆ d'énoncer sa vision du rôle de l'assistant social dans une perspective de changement ;
- ◆ de s'interroger sur la construction de son identité professionnelle.

UE Méthodologie du service social

à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,

- ◆ d'identifier et de décrire les principes de base de la méthodologie de l'intervention sociale et de la déontologie professionnelle ;
- ◆ d'identifier les enjeux, les aspects idéologiques et les valeurs en présence ;
- ◆ de décrire l'approche méthodologique présentée au regard de la demande, du mandat et du contexte institutionnel ;
- ◆ de rédiger un écrit professionnel adapté à la situation proposée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

UE Méthodologie transversale du TS

à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social, en respectant la déontologie professionnelle, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,

- ◆ de caractériser et d'analyser
 - le processus d'intervention sociale mis en œuvre,
 - la demande,
 - la méthodologie de gestion de conflits ou de résolution de problème(s) ;
- ◆ de proposer une communication adaptée à la situation proposée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

◆ **une fonction d'aide sociale**

- ◆ effectuer des entretiens d'aide et des enquêtes sociales en privilégiant l'écoute, le dialogue et l'empathie ;
- ◆ identifier et analyser les demandes, les besoins, les attentes et les difficultés des bénéficiaires dans une approche globale ;
- ◆ proposer, aux bénéficiaires inscrits dans un processus de changement, un projet d'action qui tient compte des ressources personnelles, familiales, économiques, sociales et culturelles ;
- ◆ accompagner les bénéficiaires dans diverses démarches socioprofessionnelles ;
- ◆ évaluer en équipe le résultat des actions menées ;

UE Méthodologie transversale du TS

à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social, en respectant la déontologie professionnelle, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,

- ◆ de caractériser et d'analyser
 - le processus d'intervention sociale mis en œuvre,
 - la demande,
 - la méthodologie de gestion de conflits ou de résolution de problème(s) ;
- ◆ de proposer une communication adaptée à la situation proposée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

UE Méthodologie du TS individuel

à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social, en respectant la déontologie professionnelle, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,

- ◆ de caractériser l'intervention sociale individuelle et son déroulement ;
- ◆ de présenter une analyse de l'intervention sociale individuelle ;
- ◆ d'analyser les éléments méthodologiques mis en œuvre : techniques, attitudes, processus...;
- ◆ de proposer une piste d'intervention sociale individuelle ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur le processus mobilisé dans l'intervention sociale individuelle.

UE Méthodologie intégrée et pratiques innovantes

à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social, en respectant la déontologie professionnelle, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,

- ◆ de caractériser et d'analyser une intervention intégrée ;
- ◆ d'évaluer son apport pour les personnes, groupes ou communautés concernés ;
- ◆ d'énoncer les apports du travail en équipe ou de la supervision ;
- ◆ de proposer une piste de pratique innovante en lien avec la situation ;
- ◆ d'interroger sa pratique professionnelle et son positionnement dans la perspective d'une intervention intégrée ou d'une pratique innovante.

UE Stage immersion

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de décrire une ou plusieurs situations d'intervention ou d'animation en présentant :
 - les faits et comportements observés et les fonctionnements identifiés,
 - les caractéristiques du public et celles de l'organisation ou du service,
 - les activités réalisées,
 - le questionnement soulevé en lien avec la profession d'assistant social ;
- ◆ de préciser les modalités de sa collaboration au projet et aux activités de l'organisation ou du service ;
- ◆ d'identifier les acquis de son expérience de stage.

UE Stage intervention

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail, des caractéristiques des bénéficiaires et de sa propre personne,

- ◆ d'analyser son insertion dans le milieu professionnel ;
- ◆ de décrire des interventions réalisées
 - en précisant son mandat,
 - en présentant les situations sociales des personnes, groupes ou communautés,
 - en identifiant les ressources du milieu,
 - en exposant et justifiant les modalités d'élaboration des interventions ou animations,
 - en évaluant le processus mis en œuvre ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle.

UE Activités professionnelles de formation

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,
en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail, des caractéristiques des bénéficiaires et de sa propre personne,*

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ d'établir des liens pertinents entre les hypothèses de travail, les actes professionnels posés, les collaborations mises en place et les apports théoriques et méthodologiques de la formation ; ◆ de concevoir, mener et évaluer des actions qui intègrent les différentes dimensions du processus d'intervention sociale ; ◆ de développer une réflexion critique et des pistes de changement ; ◆ d'évaluer le degré de maîtrise actuel de ses compétences professionnelles.
<p>◆ une fonction de reliance</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ susciter le désir et la capacité des bénéficiaires à reconstruire des liens qui correspondent à leurs choix ; ◆ faciliter l'insertion ou la réinsertion des bénéficiaires dans des réseaux de solidarité ou dans le secteur socio-économique ; ◆ initier, créer ou articuler des dynamiques ou des projets de collaboration et d'éventuels partenariats en interface avec des professionnels, divers organismes ou réseaux, et des bénéficiaires; ◆ privilégier l'élaboration de réseaux relationnels solidaires susceptibles de faire évoluer favorablement les projets individuels et/ou collectifs ; ◆ faciliter le lien entre les différents acteurs rencontrés; 	<p>UE Sciences humaines et sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de définir, d'utiliser et d'illustrer différents concepts et notions de base relatifs aux domaines de la psychologie, de la théorie de la communication, de la sociologie et des sciences médico-sociales ; ◆ de préciser la pertinence de ces apports conceptuels à la pratique professionnelle de l'assistant social ; ◆ au départ d'une situation susceptible d'être rencontrée dans un espace professionnel, de relever les caractéristiques relatives aux domaines de la psychologie, de la théorie de la communication, de la sociologie et des sciences médico-sociales en les reliant au champ professionnel de l'assistant social. <p>UE Economie appliquée <i>à partir de documents se rapportant à l'économie appliquée et s'inscrivant dans le champ d'action de l'assistant social,</i> <i>en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'identifier et d'expliquer les mécanismes économiques en présence ; ◆ de préciser les implications dans le domaine social et sur le travail de l'assistant social ; ◆ d'interpréter succinctement les éléments d'un bilan, comptes de résultats ou budget. <p>UE Questions spéciales appliquées <i>à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social relevant d'une thématique sociale actuelle et émergente,</i> <i>en respectant la déontologie professionnelle,</i> <i>en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de développer une analyse comprenant une compréhension du contexte sociétal et des

	<p>enjeux en présence ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de relever les éléments d'engagement, de créativité et de participation des usagers dans une perspective d'émancipation sociale; ◆ d'énoncer sa vision du rôle de l'assistant social dans une perspective de changement ; ◆ de s'interroger sur la construction de son identité professionnelle.
	<p>UE Méthodologie du TS communautaire <i>à partir d'une situation issue de travail social communautaire ou d'action collective, en respectant la déontologie professionnelle, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ d'identifier les mécanismes de travail communautaire ou d'action collective mobilisés ; ◆ de décrire les ressources et les caractéristiques du réseau professionnel ou des partenariats ; ◆ de caractériser et d'analyser le projet d'action ; ◆ d'évaluer l'adéquation des actions proposées ; ◆ de développer une réflexion critique sur le processus mobilisé dans l'action sociale communautaire. <p>UE Méthodologie intégrée et pratiques innovantes <i>à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social, en respectant la déontologie professionnelle, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de caractériser et d'analyser une intervention intégrée ; ◆ d'évaluer son apport pour les personnes, groupes ou communautés concernés ; ◆ d'énoncer les apports du travail en équipe ou de la supervision ; ◆ de proposer une piste de pratique innovante en lien avec la situation ; ◆ d'interroger sa pratique professionnelle et son positionnement dans la perspective d'une intervention intégrée ou d'une pratique innovante. <p>UE Activités professionnelles de formation <i>au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits, en respectant la déontologie professionnelle, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel, en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail, des caractéristiques des bénéficiaires et de sa propre personne,</i></p>

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ d'établir des liens pertinents entre les hypothèses de travail, les actes professionnels posés, les collaborations mises en place et les apports théoriques et méthodologiques de la formation ; ◆ de concevoir, mener et évaluer des actions qui intègrent les différentes dimensions du processus d'intervention sociale ; ◆ de développer une réflexion critique et des pistes de changement ; ◆ d'évaluer le degré de maîtrise actuel de ses compétences professionnelles.
<p>◆ une fonction d'action sociale et culturelle</p>	<p>UE Histoire et philosophie sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de définir, d'utiliser et d'illustrer différents concepts et notions de base relatifs au domaine de la philosophie et au domaine de l'histoire sociale et politique contemporaine ; ◆ de préciser la pertinence de ces apports conceptuels à la pratique professionnelle de l'assistant social ; ◆ au départ d'une situation susceptible d'être rencontrée dans un espace professionnel, <ul style="list-style-type: none"> ▪ de relever les caractéristiques relatives aux domaines de l'histoire et de la philosophie en les reliant au champ professionnel de l'assistant social ; ▪ de présenter une réflexion critique et une recherche de sens du travail social. <p>UE Questions spéciales appliquées <i>à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social relevant d'une thématique sociale actuelle et émergente, en respectant la déontologie professionnelle, en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ de développer une analyse comprenant une compréhension du contexte sociétal et des enjeux en présence ; ◆ de relever les éléments d'engagement, de créativité et de participation des usagers dans une perspective d'émancipation sociale; ◆ d'énoncer sa vision du rôle de l'assistant social dans une perspective de changement ; ◆ de s'interroger sur la construction de son identité professionnelle.
<ul style="list-style-type: none"> ◆ identifier et clarifier les besoins sociaux et culturels des bénéficiaires en vue de leur émancipation; ◆ décoder les valeurs sociétales dominantes et les courants de pensée en présence afin de situer, voire d'ajuster son intervention par rapport à ceux-ci ; ◆ mettre en place des projets qui favorisent l'émancipation sociale et culturelle des bénéficiaires ; ◆ organiser ses interventions sur base de la connaissance des réalités sociales, culturelles et de leur évolution par la mise en œuvre de méthodes, de techniques et d'outils les plus appropriés ; ◆ évaluer les pratiques professionnelles et les résultats des actions entreprises et identifier les effets du processus d'intervention ; 	

UE Méthodologie du service social

*à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ d'identifier et de décrire les principes de base de la méthodologie de l'intervention sociale et de la déontologie professionnelle ;
- ◆ d'identifier les enjeux, les aspects idéologiques et les valeurs en présence ;
- ◆ de décrire l'approche méthodologique présentée au regard de la demande, du mandat et du contexte institutionnel ;
- ◆ de rédiger un écrit professionnel adapté à la situation proposée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

UE Méthodologie du TS individuel

*à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de caractériser l'intervention sociale individuelle et son déroulement ;
- ◆ de présenter une analyse de l'intervention sociale individuelle ;
- ◆ d'analyser les éléments méthodologiques mis en œuvre : techniques, attitudes, processus...;
- ◆ de proposer une piste d'intervention sociale individuelle ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur le processus mobilisé dans l'intervention sociale individuelle.

UE Méthodologie du TS communautaire

*à partir d'une situation issue de travail social communautaire ou d'action collective,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ d'identifier les mécanismes de travail communautaire ou d'action collective mobilisés ;
- ◆ de décrire les ressources et les caractéristiques du réseau professionnel ou des partenariats ;
- ◆ de caractériser et d'analyser le projet d'action ;
- ◆ d'évaluer l'adéquation des actions proposées ;
- ◆ de développer une réflexion critique sur le processus mobilisé dans l'action sociale communautaire.

UE Stage insertion professionnelle

- ◆ d'élaborer un rapport synthétique comportant :
 - ◆ une description des tâches réalisées ainsi que de leur contexte institutionnel et relationnel (entreprise ou organisme),
 - ◆ une réflexion critique et argumentée de ce qui a pu être fait.

UE Stage intervention

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail, des caractéristiques des bénéficiaires et de sa propre personne,

- ◆ d'analyser son insertion dans le milieu professionnel ;
- ◆ de décrire des interventions réalisées
 - en précisant son mandat,
 - en présentant les situations sociales des personnes, groupes ou communautés,
 - en identifiant les ressources du milieu,
 - en exposant et justifiant les modalités d'élaboration des interventions ou animations,
 - en évaluant le processus mis en œuvre ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer les acquis de son expérience de stage en vue de construire son identité professionnelle.

UE Activités professionnelles de formation

*au travers d'un ou plusieurs rapports d'activités oraux et écrits,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,
en tenant compte de l'environnement, du contexte institutionnel et organisationnel, de l'équipe de travail, des caractéristiques des bénéficiaires et de sa propre personne,*

- ◆ d'établir des liens pertinents entre les hypothèses de travail, les actes professionnels posés, les collaborations mises en place et les apports théoriques et méthodologiques de la formation ;
- ◆ de concevoir, mener et évaluer des actions qui intègrent les différentes dimensions du processus d'intervention sociale ;
- ◆ de développer une réflexion critique et des pistes de changement ;
- ◆ d'évaluer le degré de maîtrise actuel de ses compétences professionnelles.

◆ **une fonction citoyenne**

- ◆ situer son action par rapport au système politique, économique, social et culturel ;
- ◆ interpellier les pouvoirs subsidiants, lutter contre des situations d'injustice ou de non droit ;
- ◆ participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- ◆ mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes ;
- ◆ ouvrir des pistes de réflexion en tant qu'acteur de changement ;
- ◆ interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement ;

UE Histoire et philosophie sociales

- ◆ de définir, d'utiliser et d'illustrer différents concepts et notions de base relatifs au domaine de la philosophie et au domaine de l'histoire sociale et politique contemporaine ;
- ◆ de préciser la pertinence de ces apports conceptuels à la pratique professionnelle de l'assistant social ;
- ◆ au départ d'une situation susceptible d'être rencontrée dans un espace professionnel,
 - de relever les caractéristiques relatives aux domaines de l'histoire et de la philosophie en les reliant au champ professionnel de l'assistant social ;
 - de présenter une réflexion critique et une recherche de sens du travail social.

UE Introduction au droit et aux institutions

à partir d'un document relatif au champ professionnel de l'assistant social portant sur des notions de droit et institutions :

- ◆ de préciser les institutions politiques ou judiciaires identifiées ;
- ◆ de déterminer le cadre légal et le champ de compétences des acteurs concernés ;
- ◆ d'établir un lien entre les notions juridiques relevées et le champ d'application professionnel.

UE Droit

à partir d'un problème juridique concernant le droit civil, le droit pénal, le droit du travail ou de la sécurité sociale,

en disposant de la documentation ad hoc,

en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,

- ◆ de définir et d'illustrer différents concepts et notions relatifs au droit civil, pénal, du travail, de la sécurité sociale ;
- ◆ d'analyser et d'explicitier la situation juridique concernée ;
- ◆ de déterminer le champ et les limites de l'intervention professionnelle de l'assistant social.

UE Législations appliquées

*à partir d'un problème juridique concernant la législation du CPAS, la législation de la jeunesse ou une question spéciale de droit,
en disposant de la documentation ad hoc,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de définir et d'appliquer les législations relatives au droit du CPAS, de la jeunesse ou d'une question spéciale de droit ;
- ◆ d'analyser et d'expliciter la situation juridique concernée ;
- ◆ de déterminer le champ et les limites de l'intervention professionnelle de l'assistant social.

UE Questions spéciales appliquées

*à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social relevant d'une thématique sociale actuelle et émergente,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de développer une analyse comprenant une compréhension du contexte sociétal et des enjeux en présence ;
- ◆ de relever les éléments d'engagement, de créativité et de participation des usagers dans une perspective d'émancipation sociale;
- ◆ d'énoncer sa vision du rôle de l'assistant social dans une perspective de changement ;
- ◆ de s'interroger sur la construction de son identité professionnelle.

UE Outils appliqués à la recherche en TS

*à partir d'une problématique donnée relevant du champ d'intervention de l'assistant social,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de proposer une méthodologie de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser ;
- ◆ de présenter un message adapté en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

◆ **une fonction de communication professionnelle**

- ◆ adopter le langage professionnel du secteur ;
- ◆ rédiger, synthétiser et argumenter des écrits professionnels ;
- ◆ utiliser des techniques d'animation et de conduite de réunions.

UE Méthodologie du service social

*à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ d'identifier et de décrire les principes de base de la méthodologie de l'intervention sociale et de la déontologie professionnelle ;
- ◆ d'identifier les enjeux, les aspects idéologiques et les valeurs en présence ;
- ◆ de décrire l'approche méthodologique présentée au regard de la demande, du mandat et du contexte institutionnel ;
- ◆ de rédiger un écrit professionnel adapté à la situation proposée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

UE Méthodologie transversale du service social

*à partir d'une situation issue du champ professionnel de l'assistant social,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de caractériser et d'analyser
 - le processus d'intervention sociale mis en œuvre,
 - la demande,
 - la méthodologie de gestion de conflits ou de résolution de problème(s) ;
- ◆ de proposer une communication adaptée à la situation proposée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination.

UE Méthodologie du TS de groupe

*à partir d'une situation issue du travail social de groupe,
en respectant la déontologie professionnelle,
en respectant les usages de la langue française et du vocabulaire professionnel,*

- ◆ de caractériser le groupe et son fonctionnement ;
- ◆ de présenter une analyse de la dynamique groupale ;
- ◆ d'évaluer les éléments méthodologiques mis en œuvre : animation et conduite de réunion ;
- ◆ de motiver une piste d'intervention en travail social de groupe ;
- ◆ d'identifier et d'évaluer ses ressources dans l'animation ou la conduite de réunion proposée.